

Projet de loi el Khomri : de premiers rééquilibrages significatifs a confirmer mais le compte n'y est pas encore

L'UNSA revendiquait que le pré-projet de loi El Khomri bouge impérativement afin qu'il soit rééquilibré en faveur des salariés dès la rédaction du projet de loi lui-même. C'est ce qu'elle a explicitement et fermement demandé lors des audiences auprès du Premier ministre.

Au regard de ses mandats, sous réserve de vérification de la forme juridique écrite précise que cela prendra dans le futur texte, l'UNSA a pris acte des annonces faites aux partenaires sociaux par le Premier ministre le 14 mars. Elle constate que :

- il n'y aurait plus d'imposition d'un barème prescriptif aux prud'hommes pour licenciement abusif. Le barème n'aurait qu'une fonction indicative respectant donc la souveraineté d'appréciation des juges ;
- le projet respecterait les dispositions actuelles du code du travail applicables en matière d'astreintes, de durée du travail des apprentis, de durée hebdomadaire maximale de travail, de temps d'habillage et déshabillage, de réglementation du temps partiel pour les groupements d'employeurs, de fractionnement du repos quotidien;
- l'accord d'entreprise ne pourrait plus fixer un nombre inférieur de jours de congés pour événements familiaux ou formation syndicale, le forfait jour dans les TPE-PME sera désormais encadré par accord, avec possibilité de recours au mandatement. De même, la modulation éventuelle du temps de travail au-delà d'une année serait encadrée par un accord de branche ;
- en cas de pic d'activité, les TPE PME auraient toujours la possibilité de moduler le temps de travail sur 28 jours mais le projet de loi n'envisagerait plus d'étendre cette période à 16 mais seulement à 9 semaines ;
- la procédure de validation des accords d'entreprise par référendum ne serait plus rendue obligatoire pour tout type d'accord mais serait réduite aux seuls accords concernant l'organisation du temps de travail ;
- l'article 30 bis concernant le droit du licenciement économique serait modifié. Pour les groupes internationaux, le champ d'appréciation des pertes d'exploitation resterait national mais encadré afin d'empêcher les abus ;
- des avancées nouvelles seraient prévues dans le projet de loi concernant le CPA (pour les salariés peu qualifiés, les droits à formation sont portés de 24 à 40 heures, avec un plafond porté de 150 à 400 heures), tandis qu'un compte engagement citoyen permettant d'acquérir des droits à formation serait intégré ;
- la « garantie jeunes » serait généralisée en 2017. C'est donc un droit universel que le projet de loi devrait désormais porter.

Pour l'UNSA, le rééquilibrage du projet de loi en faveur des salariés a donc significativement commencé. L'hypothèque concernant la réussite possible du dialogue social et de la concertation est donc levée.

Pour autant, le compte n'y est pas encore. L'UNSA continuera donc à agir et argumenter pour que, dans la phase parlementaire, le texte continue son évolution, notamment sur le recours au référendum d'entreprise qui doit être retiré, sur le droit du licenciement économique où les formulations restent floues ou encore pour que davantage de moyens soient dégagés pour le dialogue social.

Fonction publique

Rendez-vous salarial : l'UNSA revendique la fin du gel du point d'indice

L'UNSA a toujours dénoncé et combattu le gel du point d'indice avec la perte de pouvoir d'achat qu'il engendre depuis juillet 2010. Pour l'UNSA, les agents publics ont suffisamment participé à l'effort national de réduction des dépenses publiques.

Le gel du point d'indice a ainsi permis d'économiser plus de 7 milliards d'euros en 5 ans. Le protocole PPCR permet d'ouvrir enfin une négociation salariale ; elle aura lieu le 17 mars 2016.

L'UNSA entrera en négociation avec la ferme volonté d'aboutir. Elle rappelle que toute amélioration des grilles indiciaires s'appuie sur une augmentation régulière de la valeur du point d'indice.

L'UNSA jugera les propositions du gouvernement à l'issue du rendez-vous salarial du 17 mars.

Si elles se révèlent inacceptables, l'UNSA pourra appeler les agents publics à l'action le mardi 22 mars. L'UNSA prendra sa décision dès le 17 mars au soir.

Toutes les dispositions seront prises y compris pour lancer un appel à la grève.

<http://www.unsa-fp.org/?L-UNSA-revendique-la-fin-du-gel-du-point-d-indice>

Mutualité sociale agricole : la représentativité est gagnée !

Très belle victoire pour la branche MSA de l'UNSA2A et pour son secrétaire national, Fabrice Gressent. Une longue et difficile procédure pour excès de pouvoir est engagée depuis plus de deux ans contre l'arrêté du ministre du Travail en date du 24 décembre 2013 fixant la liste des organisations syndicales représentatives.

Procédure auprès de la Cour Administrative d'Appel de Paris initiée en raison des nombreuses erreurs matérielles relevées sur les procès-verbaux des élections au sein des caisses MSA, des erreurs également de retranscription lors de l'agrégation des résultats nationaux, des suffrages non comptabilisés ou comptabilisés deux fois...

Malgré un positionnement ministériel inflexible et malgré des directeurs des caisses MSA qui n'ont pas tous « joué le jeu » de la démocratie sociale, la Cour Administrative d'Appel de Paris dans son arrêt du 7 mars 2016 a prononcé l'annulation de l'arrêté concerné.

En conséquence, la branche MSA de l'UNSA2A gagne la représentativité ! Et ainsi, impose son retour au sein des instances nationales de concertation et de négociation !

Le secrétaire général de l'UNSA en Haute Garonne

Les 10 et 11 mars, les militantes et militants de l'union départementale UNSA de Haute Garonne accueillait Luc Bérille pour deux jours de rencontres avec les syndicats et militants du département. Un déplacement très riche en échanges mutuels.

Au programme : rencontre du SNMSAC-UNSA de l'entreprise De Richebourg, échanges avec les militants d'UNSA-SFR, avec les responsables de la fédération UNSA des VRP, contacts avec des chefs d'entreprises animateurs du club des entreprises du Murétin, petit-déjeuner avec les militants de l'UNSA Ferroviaire, échanges avec les adhérents d'UNSA Pôle Emploi puis avec les responsables d'UNSA Nextiraone....

Au cœur des discussions et échanges : la réalité concrète des situations de travail vécues dans la diversité de ces entreprises, mais évidemment aussi le pré-projet de loi El Khomri de réforme du Code du Travail.

La campagne TPE, c'est l'affaire de tous en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Ce mardi 8 mars, ce sont plus de 90 militants venus de toute la région ALPC à Lormont pour participer à la réunion de campagne TPE animée par Pascal Priou.

Après le rappel des enjeux des élections TPE pour la représentativité nationale, mais aussi régionale et départementale, les participants ont réfléchi collectivement à une mise en œuvre pratique et concrète sur leur territoire. En effet, la région ALPC est la 3ème en nombre d'électeurs (plus de 400.000), c'est pourquoi toute l'UNSA doit se mobiliser pour faire de cet enjeu électoral une vraie réussite."

8ème congrès de l'UNSA Police, l'UNSA présente

Lors du 8ème congrès de l'UNSA-Police réuni à Neuvy-sur-Barangeon (Cher) du 8 au 10 mars 2016, les 250 délégués ont réélu au poste de secrétaire général, Philippe Capon.

La motion revendicative « stratégie gagnante » a été adoptée à l'unanimité. Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, est intervenu à la tribune pour clôturer le congrès.

L'UNSA était représentée par son trésorier, Jean-Marie Truffat et par Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA-Fonction Publique.

Site de l'UNSA-Police <http://unsapolice.com/>

Le 3 mai 2016 - Colloque UNSA sur le numérique au CESE

L'UNSA organise en partenariat avec le cabinet d'expertise Orseu et le collectif UNSAvocats, un colloque ayant pour thème « le numérique peut-il se passer du dialogue social ? ».

L'économie du numérique et son caractère disruptif, les questions de conditions de travail, de contrat de travail, de dialogue social seront abordées dans cette journée autour de 3 tables rondes qui réuniront des entrepreneurs, des représentants de la DRH, des experts, des avocats et des syndicalistes.

[Inscrivez-vous vite sur http://www.unsa.org/?Colloque-UNSA-sur-le-numerique-au.html](http://www.unsa.org/?Colloque-UNSA-sur-le-numerique-au.html)

L'UNSA a participé à la remise du Prix du roman d'entreprise

Après avoir participé à la délibération du jury, dont sont membres Françoise Def, conseillère nationale et Émilie Trigo, secrétaire nationale, l'UNSA était présente à la remise du Prix du roman d'entreprise par Myriam El Khomri, ministre du Travail.

Organisé chaque année depuis 2009, par *Place de la Médiation, Technologia* et l'ANDRH (Association nationale des DRH), ce prix récompense une œuvre romanesque qui a pour toile de fond l'entreprise et le monde du travail.

Quatre ouvrages restaient en lice comme finalistes du prix :

- L'homme qui aimait trop travailler, d'Alexandre Lacroix (Flammarion)
- Le poisson pourrit par la tête de Michel Gossu (Le Castor Astral)
- Les maîtres du printemps d'Isabelle Stibbe (Serge Safran)
- Avec vue sur la mer de Slimane Kader (Allary Éditions)

C'est à Slimane Kader qu'a été attribué le Prix cette année pour ce dernier titre. Largement autobiographique, ce roman retrace l'expérience du héros, Wam (moi en verlan), embarqué sur le Pyramidia, véritable ville flottante transportant 8.000 passagers, dont 2.000 sont employés dans les profondeurs du navire pour satisfaire aux moindres désirs des 6.000 autres, partis de Miami pour une croisière de rêve en mer des Caraïbes...

Salon des CE, rencontrez l'UNSA

Les militantes et militants de l'UNSA tiennent un stand dans les *SalonCE* dont vous trouverez les dates ci-après. Allez à leur rencontre !

17-mars	Orléans Beauval
17 et 18 mars	Nantes
22-mars	Caen
22 et 23 mars	Strasbourg
24 et 25 mars	Marseille
31-mars	Clermont-Ferrand
31-mars	Valence

Retrouver les informations détaillées et téléchargez votre badge d'entrée gratuite : <http://www.salonsce.com/>

Réunion de la Commission 144 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)

La commission 144 de l'OIT qui réunit les représentants du gouvernement français, des organisations d'employeurs et des organisations syndicales s'est réunie mardi 08 mars 2016, en présence d'Émilie Trigo, secrétaire nationale de l'UNSA.

Cette commission a été l'occasion d'aborder les points du conseil d'administration de l'OIT, qui se réunit du 10 au 24 mars, ainsi que l'organisation de la 105e session de la Conférence Internationale du Travail, qui se réunira, quant à elle, à Genève, du 29 mai au 10 juin prochains.

Concernant le conseil d'administration de l'OIT, il aura notamment à traiter du premier rapport sur le travail tripartite chargé de la révision des normes et de la crise des réfugiés sur le marché du travail.

Concernant la Conférence Internationale du Travail, les commissions qui se réuniront traiteront de l'application des conventions et recommandations des normes de l'OIT, de la révision de la recommandation 71 sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience, de l'impact de la déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et des chaînes d'approvisionnement mondial.

Présentation du rapport France 2016

par le bureau en France de la Commission européenne

Judi 10 mars dernier, le bureau en France de la Commission européenne a présenté lors d'une réunion publique le Rapport France 2016.

Après la présentation de la situation économique dans l'UE, cette réunion a permis de présenter le « rapport-pays » fait par la Commission européenne concernant la France. Ce rapport est une analyse faite par la Commission européenne de la situation économique de la France et un « bilan approfondi » pour évaluer les déséquilibres macro-économiques en prenant en compte les risques de retombées économiques pour la zone euro et en partant des résultats du rapport du mécanisme d'alerte.

Cette réunion a rappelé les recommandations 2015 qui avaient été faite par la Commission à la France et les objectifs de la stratégie Europe 2020 à atteindre, notamment en matière de taux d'emploi des travailleurs, de la diminution du taux de décrochage scolaire sous la barre des 10%.

Les prochaines étapes du Semestre européen 2016 consistent en la publication des Programmes Nationaux de Réformes et des programmes de stabilité et de convergence, sur lesquels l'UNSA ne manquera pas de se prononcer, avant que la Commission ne fasse ses propositions de recommandations par pays.